

RÉOUVERTURE DE L'ASSOCIATION « DANSE AU PLURIEL »

PROTOCOLE SANITAIRE A SUIVRE :

PRÉAMBULE

Les enfants et les adultes présentant des symptômes du covid19 (toux, éternuements, essoufflements, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...) doivent rester à la maison.

Depuis le 22 juin 2020, selon les articles 31, 35 et 45 du décret n°2020-663, les établissements d'enseignement de la danse (conservatoires et écoles municipales classés et non classés, écoles de danse sous statut associatif ou commercial - ERP de type R) peuvent rouvrir au public.

Leur unique obligation légale vis-à-vis des élèves est de le faire dans le respect de l'article 1er du décret et donc de permettre :

- Le respect des mesures d'hygiène définies en annexe 1 du décret (notamment lavage des mains, tousser ou éternuer dans son coude, mouchoirs à usage unique...);
- La distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes.

CONDITIONS SANITAIRES : Arrivée et départ des élèves

- Les parents s'engagent à prendre la température de leur enfant en cas de doute de contamination. En cas de température égale ou supérieure à 37,8° l'enfant ne doit pas se rendre au cours de danse. Les personnels procèdent de la même manière.
- Les enfants seront accueillis dans le strict respect des règles de distanciation physique (1 mètre) et des gestes barrière. La sensibilisation et l'implication des parents sont prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.
- Le lavage des mains avec une solution ou un gel hydroalcoolique sera réalisé **OBLIGATOIREMENT** à l'arrivée dans le studio de danse, avant d'entrer dans la salle, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.
- Le port d'un masque grand public est obligatoire pour les accompagnants à partir du moment où ils rentrent, **à titre exceptionnel** (1er cours éveil, inscriptions, ...), dans le studio ainsi que pour les élèves de plus de 11 ans.
- Les élèves des studios 1 et 3 rentreront par deux entrées différentes pour éviter tout croisement d'enfants et d'adultes : Entrée 1 (habituelle) pour le studio 1 et entrée 2 (porte de la réserve au bout de la cour) pour le studio 3. Ainsi, en cas de contamination d'un élève, le groupe pourra être clairement et rapidement identifié.
- La récupération des enfants se fera à l'extérieur du studio, dans la cour, en face de chaque porte. **Merci de venir récupérer vos enfants aux horaires annoncés sur le planning afin d'éviter le croisement des enfants entre chaque cours.**

CONDITIONS SANITAIRES : Vestiaires et sanitaires

- Les vestiaires collectifs seront accessibles, pour les élèves n'ayant pas la possibilité d'arriver en tenue de danse, dans le strict respect du protocole sanitaire :
 - Limitation du nombre de personnes présentes simultanément afin de respecter une distanciation physique d'au moins 1 mètre entre chaque personne.
 - Port du masque obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans.
- Chaque personne doit arriver avec un sac personnel qui ferme.

- Accès très limité aux sanitaires (UNIQUEMENT urgences). Pour le bien de tous merci de prendre vos précautions avant d'arriver au studio de danse.

CONDITIONS SANITAIRES : Studios de danse

- Les équipements (barres, ...) font l'objet d'un nettoyage avant et après chaque cours avec des produits adaptés.
- Les sols font l'objet d'un nettoyage quotidien au minimum et entre chaque changement de professeur.
- Les locaux sont aérés pendant le cours lorsque la météo le permet ou à la fin de chaque cours durant un minimum de 15 minutes.
- La porte d'entrée de l'école de danse sera fermée pendant les cours de danse pour éviter les courants d'air et les entrées intempestives.

CONDITIONS SANITAIRES : Tenues et matériel des danseurs

- Les élèves doivent être en tenue de danse et arriver coiffés. Le changement de chaussures/chaussons s'effectue à l'entrée. Chaque enfant doit mettre ses affaires personnelles dans un sac fermé et prévu à cet effet et le laisser à l'espace prévu.
- Prévoir un sac en plastique ou en tissu pour y glisser vos chaussures dès votre arrivée dans l'entrée. Ce sac sera ensuite déposé dans l'espace prévu à cet effet.
- Les gourdes ou bouteilles d'eau oubliées ne seront pas mises de côté.
- L'échange ou le partage d'effets personnels est proscrit.

CONDITIONS SANITAIRES : Respect des règles de distanciation

- Les règles de distanciation physique en espace fermé sont de 1 m entre chaque élève.
- Afin de se repérer et faciliter le placement, un marquage au sol sera mis en place pour les danseurs et danseuses. Les règles leur seront expliquées en début de cours.
- Les contacts entre le professeur et les élèves seront limités. Lorsque la distanciation ne pourra pas être respectée, le professeur devra s'équiper d'un masque.

